

SECRET

Procès-Verbal

de la

Conférence tenue à Lyon, le 6 Mars 1918

entre les représentants des Etats-Majors Britannique, Français
et Suisse.

Sont présents à la Conférence :

E.M. Britannique : Brigadier Général Honorable L. GATHORNE-
HARDY

Brigadier Général H.L. ALEXANDER.

E.M. Français : Colonel PAGEOT

Lt-Colonel HELLÉ

Commandant ROCHARD

Commandant GUITRY

Commandant NODE-LANGLOIS.

E.M. Suisse : Lt-Colonel de GOUMOËNS.

La Conférence débute par le rappel des principes déjà admis
relatifs au concours éventuel des Armées Alliées.a)- Comme il a été stipulé dans l'accord verbal du 8 Avril
19171°- les Alliés ne pénétreront en Suisse que sur la demande
du Gouvernement Suisse ;2°- les forces alliées ne comprendront que des troupes :
françaises (à l'exclusion des indigènes)
anglaises métropolitaines.b)- L'intervention en Suisse des troupes françaises et an-
glaises d'Italie n'a qu'un caractère éventuel - son importance
pourra être variable.

c)- L'utilisation du Simplon, du Lötschberg et de la vallée

du .

Dodis



41

42

Rhône ne constitue pas un fait nouveau, mais simplement une variante dans l'origine des transports pour lesquels il existe déjà un accord de principe.

L'utilisation du St-Gothard soulève au contraire un problème tactique nouveau.

I - QUESTION TACTIQUE.

Il importe avant tout d'assurer la sécurité des débarquements et la couverture de la ligne de communication des troupes alliées débarquées au N. du St-Gothard.

Le Colonel de Goumoëns expose comment l'E.M. Suisse envisage la réalisation de cette double tâche :

a)- Couverture des débarquements.

En principe, les troupes suisses se mobilisant au N. et au N.E. du lac des 4 cantons seront chargées de retarder la marche de l'ennemi en se repliant vers le gros des Armées Suisse et alliées : la majorité, passant à l'Ouest du lac de Zug, le reste (troupes venant de la région St-Gall - Glaris) prenant la direction de Schwyz Altôorf

b)- Couverture de la voie ferrée du Gothard.

La voie ferrée du Gothard sera couverte par les détachements de couverture de frontière des Grisons et les troupes qui mobilisent dans ce canton.

Ces troupes pourraient être renforcées, s'il était nécessaire, soit par des détachements qui mobilisent dans la région Belluzona, Zug, Lucerne, soit par des détachements fournis par les troupes alliées venant d'Italie.

c)- Garde des voies ferrées.

La garde immédiate des voies ferrées sera assurée par la Suisse.

d).....

d)- Zones de débarquement.-

De l'étude commune entreprise, il résulte que, tant que les troupes suisses pourront se maintenir sur la ligne Lac de Zurich-Aarau, les débarquements alliés venant du St-Gothard pourront être poussés jusque vers Lucerne.

Dans le cas contraire, ils s'effectueraient plus en arrière.

e)- Lots de cartes.-

Des lots de cartes seront préparés d'avance par l'E.M. suisse et distribués aux troupes alliées à leur passage aux gares régulatrices.

f)- Officiers de liaison.-

Les Officiers destinés à assurer les liaisons principales entre les Armées alliées et l'Armée suisse et réciproquement, seront désignés à l'avance.

g)- Rassemblements préalables.-

Sur la demande de l'E.M. suisse, il est convenu que les rassemblements préalables d'unités alliées au Sud de la frontière italo-suisse ne devront pas être effectués à proximité immédiate de cette frontière et que les troupes devront être maintenues à l'abri de tout contact avec le territoire suisse.

h)- L'E.M. suisse recherchera les possibilités d'atterrissage pour avions dans la zone d'action des troupes transportées par le Gothard au N. du tunnel, ainsi qu'un terrain intermédiaire vers Bellinzona.

II.- TRANSPORTS.-

a)- Type de train.- Il est rappelé que le train militaire pénétrant sur le réseau suisse doit se limiter à une longueur de manoeuvre de 350 m. Cette longueur est peu différente de celle du train type employé sur le réseau italien; il y aurait donc intérêt,

pour.....

pour les transports au départ d'Italie à adopter un type de train utilisant le plein rendement de transport sur le réseau suisse. L'Etat-Major de l'Armée suisse sera tenu au courant de la décision prise à ce sujet.

- b)- Délai de préavis.- Le réseau suisse sera prêt à prendre en transit les trains de troupes dans un délai de 18 heures, commençant à la réception de l'ordre d'exécution à Berne.
- c)- Densité de courants.- 1°- St-Gothard. La densité maxima peut atteindre 40/24, dont 1/2 transitant par Chiasso, 1/2 transitant par Luino; la totalité du courant pouvant à la rigueur être poussée par Chiasso.

2°- Simplon. La densité maxima doit être actuellement limitée à 20/24.

3°- Le Lötschberg, permet le passage d'un courant de densité maxima 40/24.

4°- La ligne de la rive Sud du Lac de Genève et de la vallée du Rhône ne permet qu'une densité de 20/24.

- d)- Dans ces conditions, on est amené à indiquer l'intérêt que présenterait l'utilisation à plein de la ligne du Lötschberg pour 2 courants venant s'y jumeler, l'un en provenance de France via le Bouveret, l'autre en provenance d'Italie via le Simplon; le premier de ces 2 courants pourrait d'ailleurs être originaire d'Italie, par le Mont Cenis. Il est à noter que le courant du Lötschberg ne peut être prolongé au delà de Thun qu'à une densité maxima de 20/24.

- e)- Zone de débarquement.-

Les statistiques concernant les zones de débarquement correspondants aux courants du St-Gothard et du Lötschberg seront fournies incessamment par l'E.M. Suisse.

Mais

Mais on peut dès maintenant tabler sur les points suivants :

1°- Ligne du Lutschberg : la zone de débarquement étudiée dans la région de Thun, pour le courant venant de France à densité réduite de 20 1/2 trains permettra également le débarquement d'un courant de densité double soit à 40 trains de 350 m.

2°- Ligne de Gothard : zone probable : région Est de Lucerne.

(Ert^sfeld
(Altdorf^x
(Fluelen
(Brunnen
(Se^even-Schwiz
(Goldau

Des études vont être faites par l'E.M. Suisse en vue de rechercher une zone arrière au N. du St-Gothard et d'une zone éventuelle au S. du St-Gothard, dans le cas d'incidents graves d'ordre technique.

Le résultat de cette étude sera communiqué à l'E.M. français en y joignant des indications sur les routes à utiliser par automobile, notamment entre le Simplon inclus et le col de Fluela inclus.

f)- Les dispositions concernant les mesures techniques prévues entre le réseau suisse et le réseau français seront applicables, le cas échéant, sur le réseau italien.